

Nombre de Conseillers

- en exercice : 29 - présents : 21 - procurations : 5

- ayant pris part au vote : 26

DÉLIBÉRATION n° 2022/109 Bis

(Annule et remplace la délibération n° 2022/109)

L'an deux mille vingt-deux et le 13 septembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 07 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations: Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO, Ingrid ROUZAUD à Frédéric SIBOUT, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents: Cindy SIBE, Isabelle ORTE et Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

<u>OBJET</u>: Gestion des Ressources Humaines - Avancements de grades - Départs d'agents - Mise à jour du tableau des emplois, avec ouverture et suppression des anciens emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient également au Conseil Municipal d'ouvrir les postes suivants, afin de permettre les nominations des agents inscrits aux tableaux d'avancements de grades établis pour l'année 2022, après avis du Centre de Gestion et de supprimer les postes suite à des départs (retraite, rupture conventionnelle ou pour cause de décès).

Vu le tableau des emplois, monsieur le Maire propose à l'assemblée,

A compter du 1er octobre 2022 :

Filière Administrative - Catégorie C

- Ouverture de 2 emplois d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- Suppression de 2 emplois d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

Filière Technique - Catégorie C

- Suppression de 2 emplois d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- Suppression d'1 emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

A compter du 1er décembre 2022 : Avancement de grade

Filière Technique - Catégorie B

- Ouverture d'un emploi de technicien principal de 1ère classe à temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

> D'approuver la mise à jour du tableau des emplois, avec ouverture et suppression des anciens emplois.

Affiché le 21 septembre 2022

Pour copie conforme, Le Maire,